



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E169341

VALABLE JUSQU'AU 30/01/2027

ÉDITÉ LE 26/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/10/2016

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 16/04/2024

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTARLIER 2016B00735

Siret : 823 381 793 00012

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4315113-1

Assurance Responsabilité Travaux :
CMBT 1276913

Assurance Responsabilité Civile :
CMBT 1276913

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/08/2025

Raison sociale : HANROT-FORNAGE

FERME DES BONJOURS
LES ETRACHES
25300 PONTARLIER

Téléphone : 06 86 65 04 04

Portable : 06 86 65 04 04

Site Internet : maison-hanrot-fornage.com

E-mail : hanrofornage@hotmail.com

Responsabilité légale :

FORNAGE CHARLES CO-GÉRANT / HANROT MATTHIAS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	22/01/2026
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	22/01/2026
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	22/01/2026
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	28/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	17/01/2025
o Fenêtres de toit	31/01/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/02/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	17/01/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	31/01/2022
o Panneaux solaires photovoltaïques	31/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.